

Au Cameroun, le procès en appel de trois amis accusés d'apologie du terrorisme pour s'être échangé un SMS tournant presque en dérision un prétendu recrutement organisé par Boko Haram s'est achevé hier sur une note on ne peut plus amère pour les jeunes garçons : 10 ans d'emprisonnement ferme. Au grand dam des défenseurs des droits de l'homme.

Ce que redoutaient des ONG de défense des droits de l'homme s'est finalement produit. Ils vont devoir rester derrière les barreaux pendant dix longues années. Ainsi en a décidé la justice camerounaise hier lors du procès en appel de trois jeunes camerounais accusés d'avoir fait l'apologie du terrorisme sur leurs téléphones portables et non-dénonciation du terrorisme. L'information a été rendue publique hier par Amnesty International (AI), quelques heures après la prononciation du verdict.

Arrêtés le 13 avril 2014, Fomusoh Ivo Feh, Afuh Nivelé Nfor et Azah Levis Gob paient certainement le prix à une blague effectuée lors d'un échange de SMS via leurs téléphones mobiles. « Boko Haram recrute des jeunes de 14 ans et plus. Conditions de recrutement : avoir validé 4 matières et la religion au baccalauréat », pouvait-on lire sur le SMS.

Mais, ce qu'on pourrait désormais appeler « affaire des trois frères » suscite une vague d'indignation à travers le monde depuis son déclenchement il y a quelque 4 ans. « Ces trois jeunes n'auraient jamais dû être arrêtés en première instance d'autant qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression. Leur place n'est donc pas la prison, car un simple SMS sarcastique ne peut constituer un motif de condamnation », déclarait récemment Balkissa Idé Sidde, chercheur sur l'Afrique centrale à AI.

Et quant à Amnesty International, c'est un verdict « honteux ». L'ONG de défense des droits de l'homme en appelle à leur relaxe. « Les autorités doivent annuler leur condamnation et les libérer immédiatement et sans condition afin de leur permettre de retourner auprès de leurs familles et poursuivre leurs études. Elles doivent aussi libérer les dizaines d'autres prisonniers à Yaoundé et Maroua, arrachés à leurs familles et qui verront leur avenir compromis sur la base de preuves minces voire inexistantes », écrivait récemment AI, à la veille du procès en appel.

De son côté, Yaoundé a toujours botté en touche. « Les allégations relatives à des peines de dix ans de prison infligées à des jeunes pour avoir échangé des messages texte se référant à Boko Haram, sont infondées.

En effet, l'instruction publique de cette affaire, en conformité avec la loi sur la répression du terrorisme, avait conduit à la relaxe de deux des trois mis en cause. Le dernier concerné,

condamné à onze mois d'emprisonnement le 22 février 2016 pour propagation de fausses nouvelles, a été depuis lors remis en liberté », expliquait en janvier dernier Issa Tchiroma, le ministre de la communication. Une manière de faire croire que les trois jeunes avaient été libérés.

Source:[africanews.com/](http://africanews.com/) [237actu.com](http://237actu.com)

---